

BULLETIN MUNICIPAL – N° 2 – MARS 2026

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

VOTRE AGENDA

Vous pouvez noter dans votre agenda :

- ☞ EXPO A L'EGLISE (Espace Culturel Saint Martin) : Belrupt Loisirs a mis en place une nouvelle expo jusque fin avril : "LEURS NOMS, NOTRE MÉMOIRE", consacrée aux morts de Belrupt lors de la Première Guerre mondiale et dont le nom est inscrit sur notre monument aux morts.
- ☞ Le jeudi 26 mars de 13h30 à 16h30, une permanence des impôts de France- Services aura lieu dans les locaux de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée à Ancemont.
- ☞ Le jeudi 2 avril à 14h30, l'ILCG organise avec le SMET (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers de la Meuse) et le service environnement de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, une réunion d'information sur le tri des déchets, ouverte à tous.

BELRUPT LOISIRS CHERCHE DES BENEVOLES ET DES RESPONSABLES

Depuis de nombreuses années, l'association Belrupt Loisirs fait vivre le village à travers des moments de culture, de partage et de convivialité. Mais aujourd'hui, comme beaucoup d'associations, elle fait face à une réalité : **sans bénévole, une association s'essouffle... et finirait par disparaître !**

L'association, c'est d'abord **la bibliothèque municipale**, ouverte deux fois par semaine, mais aussi des animations ponctuelles très appréciées comme *la Nuit de la lecture* ou *le Mois du film documentaire*.

C'est aussi une **section danse dynamique**, qui rassemble une cinquantaine de participants avec des cours le mardi et le mercredi, un gala de fin d'année et une participation aux festivités du 13 juillet.

Belrupt Loisirs organise également, en partenariat avec la mairie, des **expositions dans l'église**, variées, accessibles et ouvertes à tous. L'association participe aussi activement à la **fête du 13 juillet**, propose des **ateliers**, des **concerts**, des **pièces de théâtre**, des **concours de quilles** ou de **pétanque** et contribue largement à l'animation de la commune.

Pour maintenir et développer toutes ces actions, Belrupt Loisirs a besoin de bénévoles : pour aider ponctuellement lors d'un événement, s'impliquer plus régulièrement, ou simplement donner un coup de main quand c'est possible. Elle recherche en priorité un(e) **président(e)** et un(e) **trésorier(e)**, **postes indispensables** pour faire vivre l'association, ainsi que des personnes ayant envie d'apporter **de nouvelles idées** pour faire vivre le village !

Vous avez un peu de temps, de l'énergie, des envies ? Rejoignez-nous ! Ensemble, continuons à faire de notre village un lieu vivant, culturel et accueillant. Nous vous attendons le **jeudi 23 avril à 18h30 pour l'assemblée générale annuelle**. Vous pouvez également nous contacter pour plus de renseignements à : belruptloisirs@gmail.com

CORRESPONDANTES LOCALES DE L'EST REPUBLICAIN

Une naissance, un mariage, un deuil, la création d'une entreprise, une assemblée générale, une animation ou un moment de vie insolite ? N'hésitez pas à contacter les correspondantes locales de L'Est Républicain. Elles sont là pour relayer les petits et grands événements qui font vivre notre village.

Aurélie Jozwik, habitante de la commune et correspondante depuis plusieurs années est à votre écoute au 06 79 08 92 29 ou par mail à jozwika@yahoo.fr, et se fera un plaisir de raconter vos moments de vie.

LA PROCHAINE FETE FORAINE A BELRUPT - CE SERA LE WEEK-END DU 21 ET 22 MARS

Les manèges sont de retour à Belrupt, avec le printemps ! Ce sera les 21 et 22 mars.

Même qu'il est prévu qu'il fasse beau

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Les élections municipales se dérouleront le 15 mars 2026 pour renouveler l'actuelle équipe **DE 8 HEURES A 18 HEURES !**

A Belrupt, il y a 15 personnes à élire. Mais les élections ne se dérouleront pas comme d'habitude : en effet, depuis 1983, à Belrupt, nous votions sur une liste « ouverte ». Les électeurs rayaient sur le bulletin de vote le nom des candidats qui ne leur convenaient pas. S'il y avait plus de candidats que de postes à pourvoir, c'étaient donc les électeurs qui faisaient le choix.

Mais une loi récente vient de modifier tout cela : le panachage est devenu interdit – c'est à dire qu'on ne peut plus rayer le nom d'un candidat ni en ajouter. Les candidats, dans toutes les communes, même les plus petites, doivent se présenter sur une liste « paritaire » : un homme / une femme / un homme / une femme, etc.

Pour Belrupt, où il y a 15 postes de conseillers municipaux à pourvoir, la nouvelle loi a prévu que la liste de candidature devra comporter entre 13 et 17 noms, la moitié d'hommes, la moitié de femmes. S'il y a 17 candidats, les deux derniers sont élus « suppléants ».

A RETENIR :

Si un nom de la liste est rayé, le bulletin de vote est nul puisqu'on n'aura pas le droit de panacher. Un bulletin de vote sur lequel un nom sera rayé ou ajouté sera automatiquement considéré comme nul – de même, si l'ordre des candidats est modifié sur le bulletin de vote.

Lorsqu'il n'y a qu'une liste de candidats, elle obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal.

Elections des adjoints au maire : jusqu'à présent, les adjoints étaient élus comme le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Désormais, les adjoints seront élus au « scrutin de liste » à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste des candidats aux postes d'adjoints devra être paritaire : une femme/un homme. L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/premier adjoint : le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

Elections au conseil de la communauté de communes VAL DE MEUSE – VOIE SACREE dont le siège est à Ancemont : le conseil de la communauté de communes est composé de délégués des conseils municipaux.

A Belrupt, les 2 conseillers communautaires seront obligatoirement membres du conseil municipal et ils resteront comme aujourd'hui désignés par le conseil municipal dans l'ordre du « tableau » : le maire, le premier adjoint, les autres adjoints le cas échéant, les conseillers municipaux le cas échéant.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2026

Quels seront les futurs dossiers qui attendront les futurs conseillers municipaux ?

Il y en aura nécessairement beaucoup. On peut déjà en citer quelques-uns :

- l'entretien de la voirie communale (et notamment de nombreuses bordures de trottoirs, rue Corda, rue de la Côte, etc.). A noter qu'une rue ne peut pas encore faire l'objet de travaux car des travaux de terrassement pour l'assainissement sont prévus : rue de la Citadelle.
- la rue du Moulin et la place de la Mairie demandent une mise en sécurité : sécurité de la circulation des cycles, des piétons et des véhicules, sécurité du stationnement, sécurité de la distribution électrique (il y a encore des fils aériens nus ...) qu'il faut enfouir. De l'entrée du village à la place de la Mairie, il y a à faire – sans doute en plusieurs tranches.
- l'éclairage public à mettre aux nouvelles normes, pour les rues anciennement équipées – une première tranche est envisagée rue de la Chiffour et au début de la Grand Rue.
- les réflexions et les réalisations en matière de lutte contre le réchauffement climatique et les améliorations environnementales – comme l'installation de panneaux photovoltaïques, l'amélioration de l'isolation des bâtiments communaux, ... Dans ce domaine, la créativité et l'inventivité seront de mise. Il y a des économies à faire après investissement.
- le devenir de l'église et la protection de ce bâti communal (même si le niveau d'entretien est très satisfaisant) – mais on n'échappera pas aux questions liées à la charpente et à la couverture (tout cela a plus de 45 ans!).
- révision du PLU, le plan local d'urbanisme, qui est « la loi » locale pour les constructions, les clôtures, etc. et qui est élaboré par le conseil municipal sous le contrôle de l'État.
- etc., etc.

... et bien d'autres choses encore que l'actualité amènera, qui seront proposées par les conseillers municipaux ou que les habitants demanderont.

FRANÇOISE PLATEL & L'ÉCOLE SUR YOUTUBE

Récemment, la commune a mis en place une chaîne You Tube pour présenter le film réalisé sur Françoise Platel, notre ancienne instit' ainsi que plusieurs visuels sur l'école (film, diaporamas) dont le travail fait par nos jeunes élèves « de l'assiette à la galerie d'art »,

Il s'agit de documents créés pour la plupart par Messieurs Henri Amblès et Thomas Grundrich, notre concitoyen, accessibles par la playlist de la chaîne.

Prochainement, il y aura aussi sans doute un diaporama sur l'arboretum de Belrupt, créé à l'initiative du groupe Environnement du conseil municipal et réalisé par Mesdames Chantal et Claire Billiotte, construit par Monsieur Frédéric Prosper et installé par Constant Métillon et son équipe d'une douzaine de bénévoles du village (comme vous l'avez vu dans votre boîte aux lettres, la Gazette Lorraine, revue régionale de qualité, en a publié un article épatant).

N'hésitez pas à y aller : c'est à l'adresse mairie.Belrupt.

BRUITS DE VOISINAGE

Le bruit de voisinage peut vite dégrader le quotidien, mais mieux vaut d'abord régler le problème à l'amiable pour éviter une escalade de conflits entre voisins.

Il faut que chacun ait bien en tête que de nombreuses personnes sont très sensibles aux bruits et que la pollution sonore est celle qui est la plus difficilement supportée par la majorité de nos concitoyens. Merci donc d'y être attentif et de penser à vos voisins.

Ci-dessous, rappel des horaires fixés par le préfet de la Meuse.

Arrêté préfectoral n° 2000-1269 : PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE.

Article 6 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Attention aux contrevenants car l'amende peut être coûteuse.

EXPOSITION

LEURS NOMS, NOTRE MÉMOIRE

En hommage **aux habitants de Belrupt-en-Verdunois**
tombés au champ d'honneur lors de la Première Guerre mondiale,
afin d'honorer leur mémoire et leur sacrifice pour notre liberté



DU 3 MARS AU 30 AVRIL 2026

BELRUPT-EN-VERDUNOIS
ÉGLISE SAINT-MARTIN (ESPACE CULTUREL)

Entrée libre - ouvert à tous



Recherches historiques, conception et réalisation de l'exposition : Yves Jadot et Pierre Roussel